People's Law School

4 CHOSES À SAVOIR SI DES RÉPARATIONS SONT À FAIRE

Vous n'avez pas à vivre avec un chauffage défectueux ou des fuites. **Voici les points importants à connaître pour aborder un différend concernant des réparations.**

CONSIDÉREZ L'USURE NORMALE COMME ACCEPTABLE

Certaines détériorations (tapis ou murs, par exemple) résultent d'un usage normal et n'exigent pas nécessairement une intervention immédiate. **Les propriétaires et les locataires doivent faire preuve de bon sens en ce sens.**

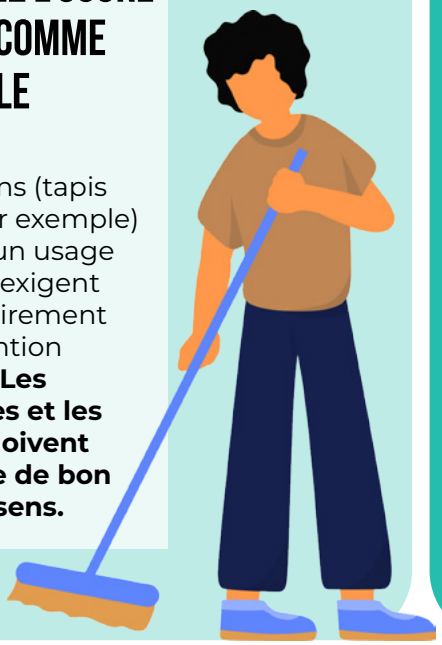

DOCUMENTEZ VOS DÉMARCHES ET ASSUREZ-EN LE SUIVI

Prenez des photos, envoyez une demande écrite ou par texto et conservez une trace jusqu'à la fin. **Ne cédez pas à l'intimidation si vos démarches sont ignorées ou contestées.** Si aucune action n'est entreprise, vous pouvez demander une ordonnance auprès de la RTB.

EN CAS D'URGENCE, INTERVENEZ RAPIDEMENT

En cas d'absence de chauffage, de bris de fenêtre ou de présence de moisissures ou de punaises de lit, **persévérez dans vos démarches auprès du propriétaire et exigez une action rapide.** Mentionnez que vous pourriez faire appel à la RTB si la situation perdure.

RÉFLÉCHISSEZ AVANT DE FAIRE LES TRAVAUX VOUS-MÊME

Pour les réparations non urgentes en particulier, demandez des estimations et faites évaluer votre taux horaire. **Vous pouvez demander une compensation auprès de la RTB**, mais elle n'est pas garantie en totalité.

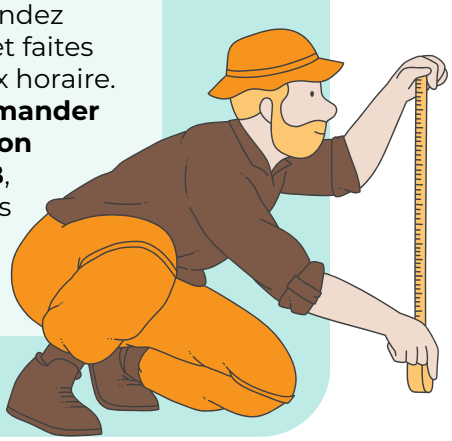

Pour en savoir plus, consultez le site **peopleslawschool.ca/renting**